RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS 100% gagnant ITC

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

La société INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES enregistrée sous le n° SIRET 31529226800077 et domiciliée au 660 rue de l'Epinette, 5959850 Nieppe, commercialise en France du linge de maison notamment de la marque Essix Home (ci-après la « SOCIETE ORGANISATRICE »).

La SOCIETE ORGANISATRICE organise un jeu gratuit et sans obligation d'achat sur son site » intitulé « Le Grand Jeu Essix » qui aura lieu du 23/12/2022 à partir de 12h00 jusqu'au 10/01/2023 à 23h00, dont le gagnant sera déterminé par tirage au sort (ci-après le « JEU »). Le JEU est disponible à l'adresse suivante : https://www.essixhome.com/

Les conditions du JEU sont indiquées dans le présent règlement (ci-après le « REGLEMENT »), disponible pendant toute la durée du JEU sur le site ESSIX : https://www.essixhome.com/

La participation au JEU emporte l'acceptation pleine, entière et sans réserve du REGLEMENT.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU

Le JEU est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (Corse inclus / DROM-COM exclus) (ci-après le « PARTICIPANT »).

Sont exclus du JEU les personnes visées ci-dessous :

- Les membres de la direction et le personnel de la SOCIETE ORGANISATRICE ;
- Toute personne ayant collaborée directement ou indirectement à la conception, la réalisation, l'organisation ou la gestion du JEU ;
- Les membres de leurs familles respectives (conjoint, ascendants et descendants directs).

Le nombre de participations équivaut à une par jour. Si le participant perd, il pourra retenter sa chance le lendemain et ce jusqu'à la fin du jeu.

Les PARTICIPANTS autorisent toutes vérifications utiles concernant les conditions précitées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du JEU, de même pour toute tentative de tricherie d'un PARTICIPANT, notamment par la création de fausses identités et/ou de plusieurs comptes INSTAGRAM permettant de s'inscrire plusieurs fois.

En cas de fraude ou de tentative de fraude au JEU dûment constatée, la SOCIETE ORGANISATRICE, nonobstant la mise en œuvre de poursuites judiciaires, pourra procéder à l'exclusion de PARTICIPANT concerné.

ARTICLE 3. MODE DE PARTICIPATION AU JEU

3.1. Pour participer au JEU, le PARTICIPANT doit, à partir du 23/12/2022 à 12h00 jusqu'au 10/01/2023 à 23h00 et cumulativement :

- Participer au concours
- Compléter le formulaire

(*) Vandemoortele Europe NV, est une société de droit belge au capital de 148 371 751,11 € dont le siège social est situé à Ottergemsesteenweg-Zuid 816 - B-9000 Gent enregistrée au greffe du tribunal de commerce de RENNES sous le numéro SIREN 850 772 047 RCS RENNES.

Seuls les participants au concours ayant complété le formulaire seront comptabilisés comme une participation.

Aucune participation au JEU sur papier libre, par courrier, par téléphone ou sous toute autre forme ne sera prise en compte.

3.2. Chaque PARTICIPANT s'engage à ne pas porter atteinte **à l'ordre public et aux bonnes mœurs,** et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers, et les dispositions du REGLEMENT. A ce titre, chacun des commentaires fera l'objet d'une vérification par la SOCIETE ORGANISATRICE afin de s'assurer qu'ils soient conformes au JEU. Ainsi, la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée, se réserve le droit de supprimer tout commentaire contraire au JEU, ou tout commentaire :

- À caractère discriminatoire, notamment sexiste, raciste, homophobe…
- Incitant à la haine, la violence, la pédophilie, le négationnisme, l'antisémitisme, contenant des propos injurieux, vulgaires, menaçants ou obscènes
- Portant atteintes aux droits d'autrui, notamment droit intellectuel, droit à la vie privée...
- A des fins publicitaires ou commerciales
- Et plus généralement, portant atteinte à l'image de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE et de ses marques.

3.3. Chacun des PARTICIPANTS décharge INSTAGRAM de de toute responsabilité concernant les éléments relatifs au JEU.

ARTICLE 4. DOTATION

La dotation mise en jeu lors du tirage au sort est
5 bons d'achat de 50€
10 bons de 25€
20 bons de 10€
10 robes de chambre BONHEUR coloris Blanc
Coloris blanc imposé ; le client choisit la taille souhaitée > prise de contact par le SAV
5 plaids CARESSE coloris Biscuit (taille unique)
2 parures de lit unies
1 unie en percale de coton = ROYAL LINE coloris Gris perle
1 unie en satin de coton = TRIUMPH LINE coloris Blanc
Le client choisit la taille souhaitée > contact par le SAV 2 parure imprimées dernière collection
1 parure imprimée en percale de coton = Parade
1 parure imprimée en satin de coton = Folk Flowers
Le client choisit la taille souhaitée > prise de contact par le SAV

Le LOT offert au GAGNANT est nominatif et sans qu'il ne puisse être attribué à une autre personne. Il ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque motif que ce soit.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.
La valeur indiquée sur le LOT correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du REGLEMENT. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de variation.

ARTICLE 5. DESIGNATION DU GAGNANT

5.1. Un tirage au sort s'effectuera de manière informatique et aléatoire via un site internet spécialisé à compter du vendredi 23/12/2022 parmi l'ensemble des PARTICIPANTS ayant respecté toutes les conditions du REGLEMENT, afin de désigner le gagnant (ci-après le « GAGNANT »)
5.2. Le GAGNANT sera informé de son gain le jour de sa participation via un mail ainsi que via le module Kimple.

ARTICLE 6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La SOCIETE ORGANISATRICE demeure titulaire exclusif des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des logos, marques, noms de domaines, signes distinctifs et plus généralement sur toute œuvre protégée par les droits de propriété intellectuelle utilisées dans l'organisation du JEU.
Par conséquent, la reproduction et la représentation par les PARTICIPANTS de tout ou partie de ces éléments en dehors des cas autorisés par le REGLEMENT sont strictement interdites.

ARTICLE 7. TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les PARTICIPANTS au JEU, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la SOCIETE ORGANISATRICE. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du JEU. Les conditions dans lesquelles les données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

10.1 PREAMBULE

10.1.1. Toutes les données personnelles que la SOCIETE ORGANISATRICE obtient dans le cadre du JEU seront stockées dans un ou plusieurs fichiers de la SOCIETE ORGANISATRICE en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant (ci-après dénommé RGPD).

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les PARTICIPANTS de manière efficace sur le déroulement du JEU. Chaque PARTICIPANT dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

Les PARTICIPANTS peuvent exercer ces droits par email à service-client@essix-homecollection.com, ou par demande écrite adressée à : 660 rue de l'Epinette, 5959850 Nieppe

10.1.2. Pour pouvoir participer, les PARTICIPANTS doivent suivre la procédure indiquée dans le REGLEMENT du JEU et participer au concours en complétant le formulaire. La SOCIETE ORGANISATRICE collecte et traite les données personnelles des PARTICIPANTS pour les objectifs précisés à l'article 10.3 ci-dessous. La SOCIETE ORGANISATRICE met tout en œuvre pour protéger votre vie privée et vous garantir que vous pouvez confier vos données à la SOCIETE ORGANISATRICE.

10.2 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITÉES LORS DE LA PARTICIPATION AU JEU ?

La SOCIETE ORGANISATRICE recueille et traite les données personnelles que le PARTICIPANT saisit dans le formulaire du jeu. Les données personnelles que la SOCIETE ORGANISATRICE collecte et traite pourront être les suivantes :

1) Pour la participation au JEU
- Nom, prénom
- Adresse e-mail
- Date de naissance

2) En cas de réclamation :
- Nom, Prénom
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- E-mail
- La carte d'identité (en cas de contrôle de la conformité de participation)

La SOCIETE ORGANISATRICE ne collecte ou traite aucune donnée sensible vous concernant (à savoir aucune donnée ne permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il vous est dès lors demandé de ne pas saisir de telles données lors de la participation au JEU. Si des données sensibles sont tout de même fournies à la SOCIETE ORGANISATRICE, vous acceptez que la SOCIETE ORGANISATRICE traite ces données conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée.

10.3 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE LA PARTICIPATION ?
Utilisation des données personnelles pour les besoins du JEU
Les données personnelles que vous transmettez à la SOCIETE ORGANISATRICE sont nécessaires pour permettre le déroulement responsable, légitime et efficace du JEU. La SOCIETE ORGANISATRICE traite les données personnelles uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des participations
- Gestion de l'approvisionnement, de l'attribution du LOT et leur acheminement (et ce y compris achat auprès de tiers du LOT ou de prestations de services en vue de l'attribution du LOT)
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude

Les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du JEU sont réputées renoncer à leur participation.

10.4 QUELLES SONT LES CONDITIONS DU CONSENTEMENT ?
Utilisation des données dans le but légitime du JEU
En participant au JEU, le PARTICIPANT accepte d'adhérer à cette déclaration de la protection de la vie privée, et autorise explicitement la SOCIETE ORGANISATRICE à traiter les données personnelles qu'il a fournies conformément aux conditions de cette déclaration de la protection de la vie privée dans le but légitime du JEU.

10.5 COMMENT SERONT TRAITEES LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES DANS LE CADRE DU JEU ?
Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du PARTICIPANT aux fins précisées à l'article 10.3.

Le PARTICIPANT est informé que le responsable du traitement, tel que décrit par le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du JEU au nom et pour le compte de la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE.

Le PARTICIPANT est informé à cet effet, que la SOCIETE ORGANISATRICE pourra être amené à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence ALTAVIA Lille 33 rue du Molinel 59800 Lille : pour la gestion partielle ou complète du JEU
- Les employés, managers et/ou représentants des prestataires de services ou sous-traitants susmentionnés, ainsi que les prestataires de services spécialisés désignés par leurs soins doivent respecter le caractère confidentiel de ces données et peuvent les utiliser uniquement en observant les instructions de la SOCIETE ORGANISATRICE. Les données à caractère personnel ne seront pas transférées à des pays extérieurs à l'Union Européenne en l'absence de garanties appropriées.

10.6 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?
Les données personnelles obtenues dans le cadre du JEU seront stockées par la SOCIETE ORGANISATRICE pendant la durée strictement nécessaire aux finalités poursuivies par la présente déclaration et pendant toute la durée de prescription légale et au plus tard 1 ans à compter de la fin du JEU, afin de conserver la preuve de votre participation et l'envoi des dotations pour la défense des droits de la SOCIETE ORGANISATRICE.
A l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données personnelles sont entièrement supprimées du système de la SOCIETE ORGANISATRICE (« RESPONSABLE DU TRAITEMENT » et le « SOUS-TRAITANT et ses partenaires »).

10.7 QUELS SONT LES DROITS DES PARTICIPANTS ?

Chaque PARTICIPANT dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, d'un droit à la portabilité, et d'un droit au retrait du consentement. Ces droits peuvent être exercés auprès de la SOCIETE ORGANISATRICE en envoyant un email à : service-client@essix-homecollection.com par courrier à l'adresse : 660 rue de l'Epinette, 59850 Nieppe

Vous avez le droit d'obtenir de la SOCIETE ORGANISATRICE la restriction du traitement (i) si vous contestez l'exactitude des données, (ii) lorsque le traitement semble illégal mais que vous ne souhaitez pas que les données soient complètement supprimées, ou (iii) lorsque la SOCIETE ORGANISATRICE n'a plus besoin des données mais qu'elles sont pertinentes pour le PARTICIPANT dans le cadre d'une action en justice, (iv) lorsque vous vous êtes opposé au traitement, en attendant la justification des motifs légitimes de la SOCIETE ORGANISATRICE.

Enfin, vous pouvez effectuer un recours ou réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente pour la protection des données en cas d'utilisation illégitime de vos données personnelles (www.cnil.fr).

10.8. La SOCIETE ORGANISATRICE utilise différentes technologies et procédures de sécurité pour garantir la confidentialité des données du PARTICIPANT et les protéger contre tout accès non autorisé, mauvaise utilisation, modification, destruction illégale ou accidentelle et perte conformément aux dispositions de la politique générale de protection des données personnelles de la société INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES, accessible sur https://www.essixhome.com/fr/vie-privee

10.9. Si vous avez des questions sur les données personnelles saisies, prenez contact avec nous par courrier à Société INDUSTRIES TEXTILES COTONNIERES, 660 rue de l'Epinette, 59850 Nieppe ou par email à l'adresse : service-client@essix-homecollection.com

Vous pouvez exercer vos droits en envoyant votre requête avec une copie de votre carte d'identité par email à l'adresse électronique ou en envoyant un courrier à l'adresse comme indiqué plus haut.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

11.1. La SOCIETE ORGANISATRICE se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le JEU en cas de force majeure ou en cas de circonstances indépendantes de sa volonté sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait.

11.2. La SOCIETE ORGANISATRICE fera ses meilleurs efforts pour s'assurer de la disponibilité des dotations, cependant elle ne sera tenue qu'à une obligation de moyen. La SOCIETE ORGANISATRICE ne saurait être tenue pour responsable des ruptures de stock d'une ou plusieurs dotation(s) auprès de ses fournisseurs, retards d'acheminement des dotations, pertes, vols ou de problèmes liés à la livraison des dotations.

En cas de force majeure, la SOCIETE ORGANISATRICE se réserve le droit de remplacer le LOT gagné par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

11.3. Dans tous les cas, la SOCIETE ORGANISATRICE ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect (et ce y compris tout préjudice lié à la perte d'image, perte d'exploitation, manque à gagner etc..) issu (i) d'une interruption, d'un dysfonctionnement, d'une suspension, d'une fin du JEU, et ce pour quelle que raison que ce soit, (ii) de l'utilisation de la dotation attribuée et de manière générale de tout dommage lié à la participation au JEU.

11.4. La SOCIETE ORGANISATRICE ne pourra être tenu pour responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la participation du JEU, des défaillances de l'ordinateur du PARTICIPANT ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet.

D'une manière générale, il appartient à tout PARTICIPANT de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger ses propres données et / ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La responsabilité de la SOCIETE ORGANISATRICE ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnement ou de défaillance du réseau de La Poste et, notamment, en cas de perte des courriers, de leur détérioration ou de leur livraison avec retard. De même, la responsabilité de la SOCIETE ORGANISATRICE ne saurait être engagée en cas d'erreur d'acheminement des courriers en raison d'informations erronées fournies par le participant.

ARTICLE 9. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION

Si une ou plusieurs dispositions du REGLEMENT étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le REGLEMENT est soumis à la loi française. Tout différent né à l'occasion du JEU fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions compétentes de Dunkerque, sous réserve des dispositions légales impératives en vigueur.
Aucune contestation ne sera recevable deux mois après la clôture du JEU.